



SAINT-VALENTIN

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 3 décembre 2024, à 20 heure 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2024-12-294

Adoption du calendrier des assemblées du Conseil pour 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller il est résolu à l'unanimité du Conseil:

QUE les séances débuteront à 20h00 à la salle du Conseil municipal située au 790, chemin 4^e Ligne, Saint-Valentin, Québec, J0J 2E0;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025 :

Mardi 14 janvier	Mardi 4 février
Mardi 4 mars	Mardi 8 avril
Mardi 6 mai	Mardi 3 juin
Mardi 8 juillet	Mardi 5 août
Mardi 9 septembre	Mercredi 1 ^{er} octobre
Mardi 11 novembre	Mardi 2 décembre

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la Loi qui régit la municipalité.

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN

Ce 3^e jour de décembre 2024

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 5^e jour de décembre 2024

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière



SAINT-VALENTIN

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN

**AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

ADOPTION DU CALENDRIER DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL POUR 2025

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Valentin, que l'adoption du calendrier des assemblées du Conseil pour 2025, est déposé au bureau de la greffière-trésorière.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière-trésorière, ou sur le site web de la municipalité.

Ce règlement est entré en vigueur.

DONNÉ à Saint-Valentin, ce 11^{ème} jour du mois de décembre 2024.

Brigitte Garceau,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Brigitte Garceau, directrice générale de la Municipalité de Saint-Valentin, certifie par la présente que j'ai affiché, tel que prévu au règlement 488 adopté le 5 mai 2020 par le conseil municipal, le présent avis public concernant l'adoption du calendrier des assemblées du Conseil pour 2025, à l'édifice municipal, au bureau de poste ainsi que sur le site Internet de la municipalité le 11 décembre 2024 entre 13h00 et 17h00.

DONNÉ à Saint-Valentin, ce 11^{ème} jour du mois de décembre 2024.

Brigitte Garceau,
Directrice générale et greffière-trésorière